

43



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le vendredi 2 juin 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 2 juin 2006

10 h

Prière.

L'hon. M. Harrison invoque le Règlement ; il soutient que les mots « frauduleux » et « illégaux », employés par M. Murphy (Moncton-Nord) au sujet des procédés de l'hon. M. Volpé, ministre des Finances, sont non parlementaires. M. Lamrock (Fredericton-Fort Nashwaak) et l'hon. M. Green (Fredericton-Sud) interviennent au sujet du rappel au Règlement. Le président de la Chambre déclare qu'il examinera le hansard et rendra compte de ses conclusions si nécessaire.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Harrison, appuyé par M. Lamrock, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'ordre spécial de la Chambre, adopté le 23 décembre 2005, l'Assemblée, à la levée de la séance le 9 juin 2006, s'ajourne au mardi 13 juin 2006, à 13 heures, heure à laquelle la Chambre continuera à siéger jusqu'au mercredi 21 juin 2006 pour conduire ses travaux ;

que l'Assemblée, à la levée de la séance le mercredi 21 juin 2006, s'ajourne au mercredi 18 octobre 2006 ;

que l'Assemblée législative se réunisse les jours suivants pour le reste de 2006 :

du mercredi 18 octobre au vendredi 20 octobre,
du mardi 24 octobre au vendredi 27 octobre,
du mardi 31 octobre au vendredi 3 novembre,
du mardi 7 novembre au vendredi 10 novembre ;

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 10 novembre 2006, s'ajourne au mardi 20 mars 2007 ;

que l'Assemblée législative adopte le calendrier de séance 2007 suivant :

du mardi 20 mars au vendredi 23 mars,
du mardi 27 mars au vendredi 30 mars,
du mardi 3 avril au jeudi 5 avril,
du mardi 17 avril au vendredi 20 avril,
du mardi 24 avril au vendredi 27 avril,
du mardi 1^{er} mai au vendredi 4 mai,
du mardi 15 mai au vendredi 18 mai,
du mardi 22 mai au vendredi 25 mai,
du mardi 29 mai au vendredi 1^{er} juin ;

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 1^{er} juin 2007, s'ajourne au mardi 16 octobre 2007 ;

que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans toute période d'ajournement, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction et il doit dans cet avis indiquer la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre. (Motion 85.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Harrison, appuyé par M. Lamrock, propose ce qui suit :

que les prévisions budgétaires choisies à des fins d'étude par le Comité permanent des prévisions budgétaires soient réputées adoptées si ce comité ne les adopte pas et n'en fait pas rapport à la Chambre d'ici au 16 juin 2006 ;

que les autres prévisions budgétaires qui restent à étudier par le Comité des subsides soient réputées adoptées par le comité si elles ne sont pas adoptées et s'il n'en est pas fait rapport à la Chambre d'ici au 16 juin 2006. (Motion 86.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Harrison, appuyé par M. Lamrock, propose ce qui suit :

que l'ordre portant renvoi du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, au Comité plénier soit révoqué et que le projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. (Motion 87.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Betts.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 13 h 30 sous la présidence de M. C. LeBlanc, à titre de président du comité.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 16 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 72 (1^{er} juin 2006).